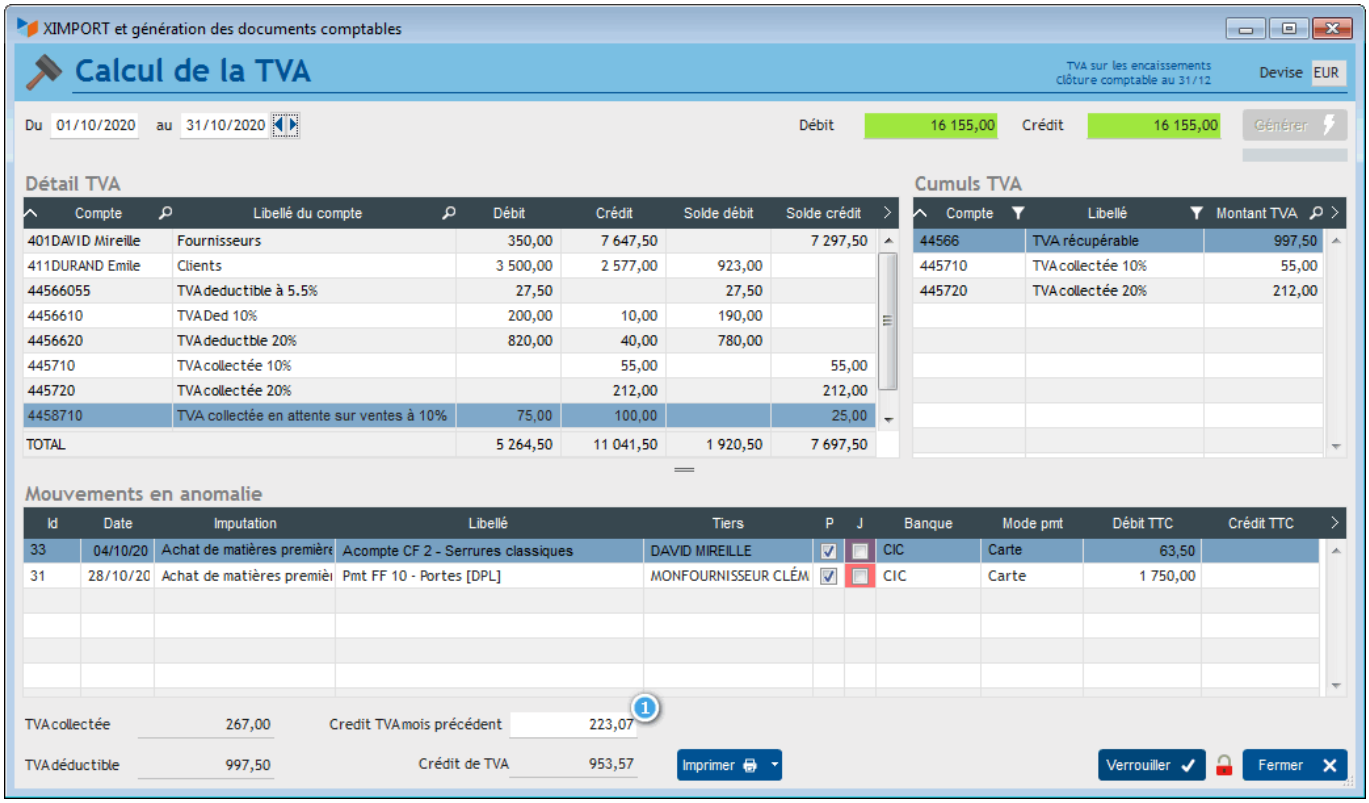
Calcul de la TVA

Cet écran utilise les données comptables pour calculer la TVA, à compter de la date de votre choix.

Utilisation de l'écran

Acces : *Comptabilité → Documents comptables → TVA*



Le bouton **Génerer** déclenche le calcul de la TVA pour la plage de date spécifiée.

Le détail de la TVA est présenté dans le tableau de gauche, tandis que les cumuls qui serviront à la déclaration sont présentés dans le tableau de gauche.

La table des mouvements anormaux affiche toutes les entrées non visées ou non justifiées.

Après le calcul de la TVA, l'ordre de TVA du mois est calculé et mémorisé dans le fichier des ordres de TVA : il s'agit du montant de TVA (créancier ou débiteur), en tenant compte du solde de TVA (créancier ou débiteur) du mois précédent. Le solde de la TVA du mois précédent est affiché dans la case 1. Vous pouvez le modifier, en fonction des données comptables, et le stocker dans le fichier des ordres de TVA

Le bouton **Imprimer** permet de générer l'état détaillé des écritures prises en compte pour le calcul de la TVA ainsi que le formulaire CA3 (France).

TIP L'impression de ce formulaire est interdite si toutes les écritures ne sont pas enregistrées (le rapprochement bancaire doit avoir été effectué). Si tous les sièges ne sont pas justifiés, vous ne devez pas imprimer un formulaire : en effet, le calcul de la TVA sera effectué malgré l'absence des

pièces justificatives.

Le bouton **Fermer** bloque le mois en question : si le mois est bloqué, il ne sera plus possible d'apporter des modifications comptables qui l'affecteraient du point de vue comptable.

Impression de la liste détaillée

Le bouton **Imprimer** permet d'imprimer l'extrait détaillé de la TVA.

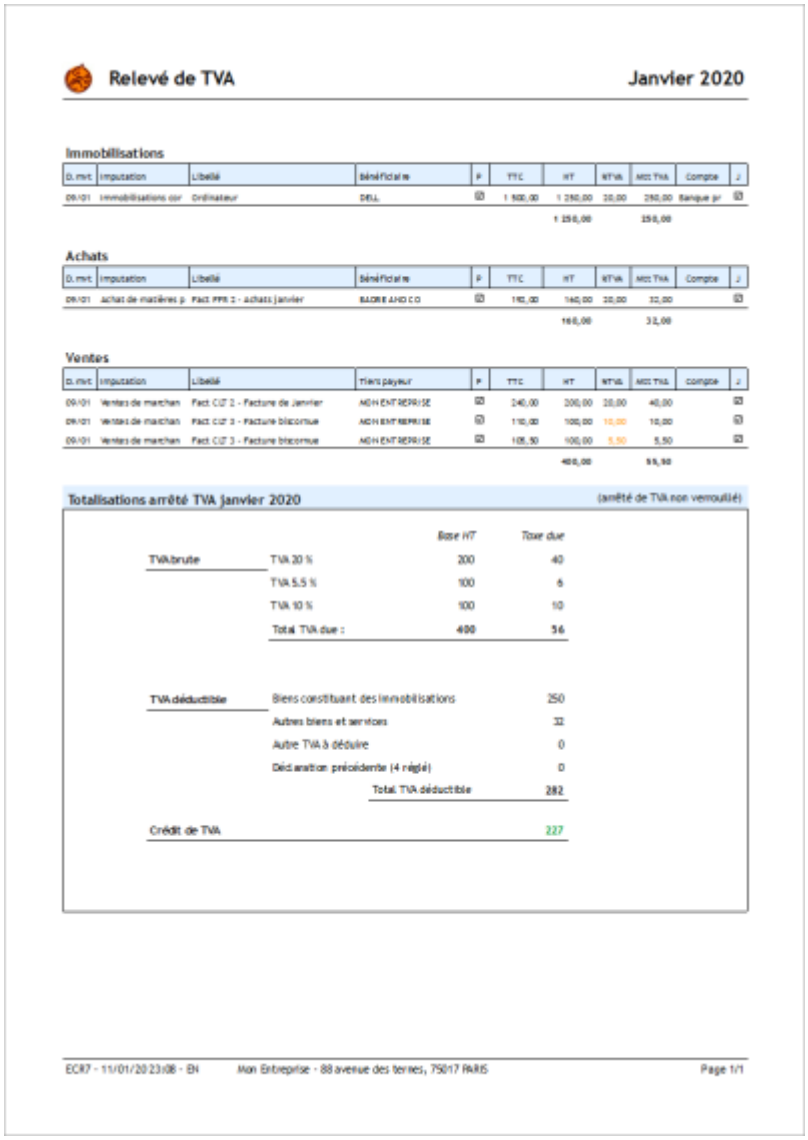
Les totaux de TVA dus (TVA brute) sont totalisés selon les taux de TVA des inscriptions, les totaux de TVA déductibles sont ventilés en immobilisations et services selon les imputations des écritures d'achat.

Le report précédent de la TVA est lu dans le fichier des ordres de TVA.

Selon les options de TVA, le relevé de compte est différent :

- en TVA sur encaissement, on tient du côté des ventes tous les sièges professionnels crédités sur les comptes, et du côté des achats tous les sièges professionnels chargés sur les comptes
- en TVA sur les débits, on a du côté des ventes la liste des montants de toutes les factures clients non impayées pour l'intervalle de date, plus la liste des écritures professionnelles en faveur des comptes non liés aux factures, et côté achats tous les sièges professionnels chargés sur les comptes

Exemple de déclaration de TVA pour la préparation de la CA3



Relevé de TVA — Janvier 2020

Immobilisations

D. mvt	Imputation	Libellé	Bénéficiaire	P	TTC	HT	MT VA	Mnt TVA	Compte	J
09/01	Immobilisations cpr	Ordinateur	DELL	☑	1 500,00	1 250,00	20,00	250,00	Banque pr	☑
						1 250,00		250,00		

Achats

D. mvt	Imputation	Libellé	Bénéficiaire	P	TTC	HT	MT VA	Mnt TVA	Compte	J
09/01	Achat de matières p	Fact FFR 2 - Achats janvier	BADRE AND CO	☑	192,00	160,00	20,00	32,00		☑
						160,00		32,00		

Ventes

D. mvt	Imputation	Libellé	Tiers payeur	P	TTC	HT	MT VA	Mnt TVA	Compte	J
09/01	Ventes de marchan	Fact CLT 1 - Facture de janvier	MON ENTREPRISE	☑	240,00	200,00	20,00	40,00		☑
09/01	Ventes de marchan	Fact CLT 3 - Facture blicornue	MON ENTREPRISE	☑	110,00	100,00	10,00	10,00		☑
09/01	Ventes de marchan	Fact CLT 3 - Facture blicornue	MON ENTREPRISE	☑	105,50	100,00	5,50	5,50		☑
						400,00		55,50		

Totalisations arrêté TVA janvier 2020 (arrêté de TVA non verrouillé)

		Base HT	Taxe due
TVA brute	TVA 20 %	200	40
	TVA 5,5 %	100	6
	TVA 10 %	100	10
	Total TVA due :	400	56

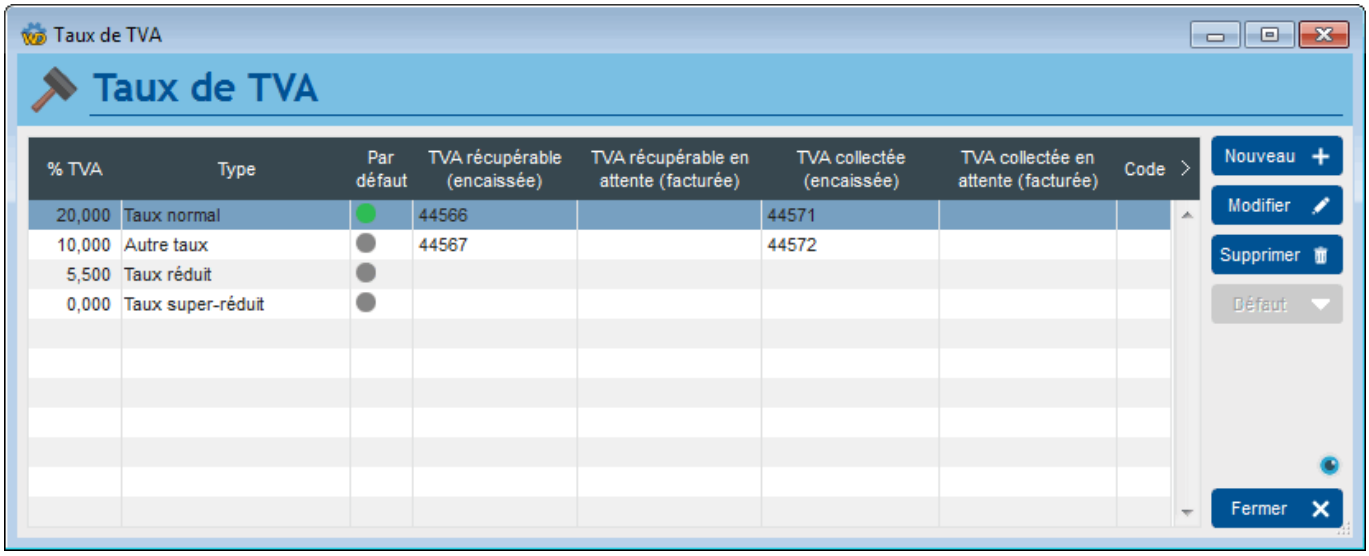
TVA déductible	Biens constituant des immobilisations	250
	Autres biens et services	32
	Autre TVA à déduire	0
	Déclaration précédente (4 réglé)	0
	Total TVA déductible	282
Crédit de TVA		227

ECR7 - 11/01/20 23:08 - EN Mon Entreprise - 88 avenue des fermes, 75017 PARIS Page 1/1

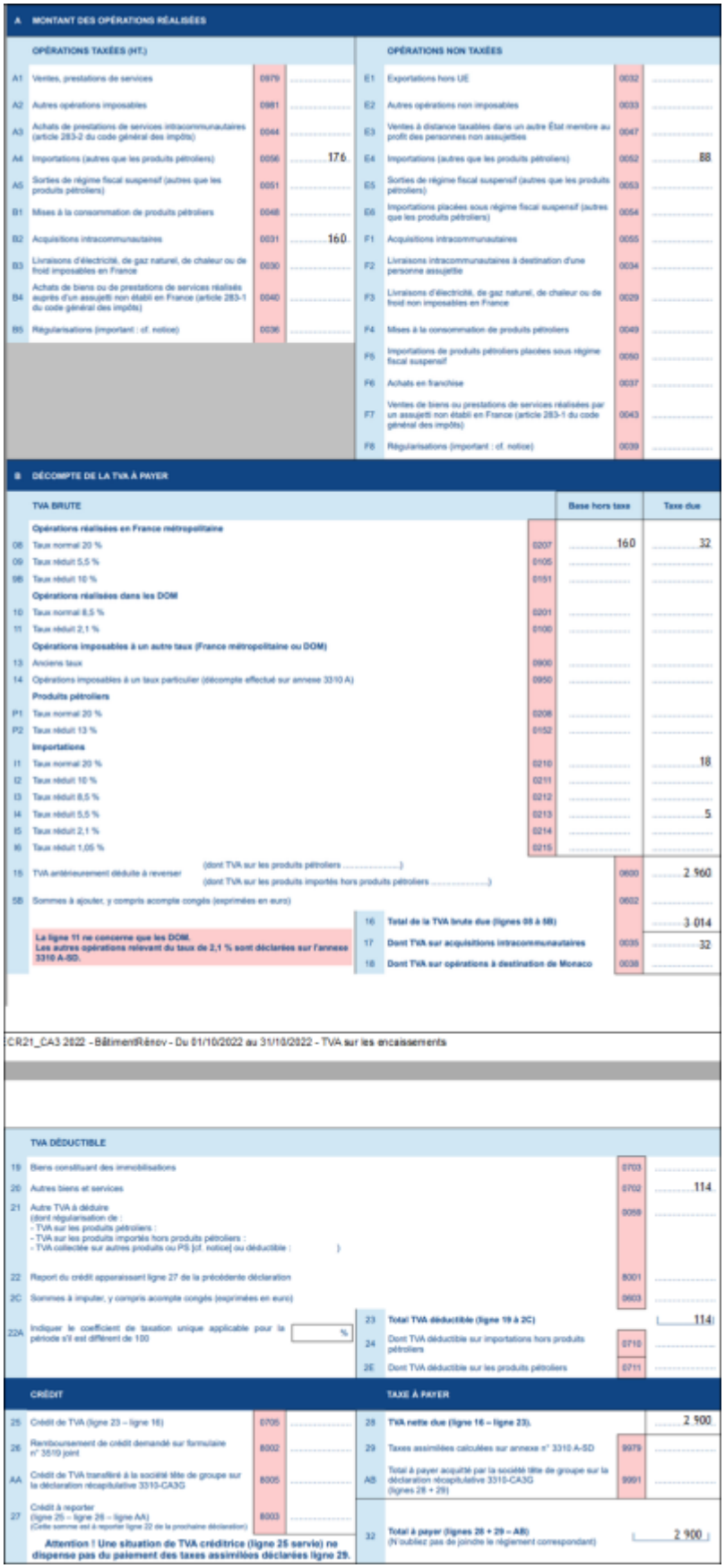
Impression de la déclaration CA3

Le bouton **Imprimer** permet d’imprimer le formulaire de TVA N°3310-CA3-SD valide pour la france (CERFA N°10963*25).

Prérequis : Créez un compte pour la TVA récupérable et la TVA perçue pour chaque type de TVA que vous utilisez (à la fois pour l’achat et la vente), comme illustré ci-dessous.



Exemple de CA3 - version 2022



A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT.)

A1	Ventes, prestations de services	0979	
A2	Autres opérations imposables	0981	
A3	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044	
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	0056	176
A5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0051	
B1	Mises à la consommation de produits pétroliers	0048	
B2	Acquisitions intracommunautaires	0031	160
B3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	
B4	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	
B5	Régularisations (important : cf. notice)	0036	

OPÉRATIONS NON TAXÉES

E1	Exportations hors UE	0032	
E2	Autres opérations non imposables	0033	
E3	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit des personnes non assujetties	0047	
E4	Importations (autres que les produits pétroliers)	0052	88
E5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0053	
E6	Importations placées sous régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0054	
F1	Acquisitions intracommunautaires	0055	
F2	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie	0034	
F3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
F4	Mises à la consommation de produits pétroliers	0049	
F5	Importations de produits pétroliers placées sous régime fiscal suspensif	0050	
F6	Achats en franchise	0037	
F7	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043	
F8	Régularisations (important : cf. notice)	0039	

B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08 Taux normal 20 %	0207	160	32
09 Taux réduit 5,5 %	0105		
9B Taux réduit 10 %	0151		
Opérations réalisées dans les DOM			
10 Taux normal 8,5 %	0201		
11 Taux réduit 2,1 %	0100		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13 Anciens taux	0900		
14 Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
Produits pétroliers			
P1 Taux normal 20 %	0208		
P2 Taux réduit 13 %	0152		
Importations			
I1 Taux normal 20 %	0210		18
I2 Taux réduit 10 %	0211		
I3 Taux réduit 8,5 %	0212		
I4 Taux réduit 5,5 %	0213		5
I5 Taux réduit 2,1 %	0214		
I6 Taux réduit 1,05 %	0215		
15 TVA antérieurement déduite à reverser (dont TVA sur les produits pétroliers) (dont TVA sur les produits importés hors produits pétroliers)	0600		2 960
5B Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)	0602		
16 **Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)**			3 014
17 **Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires**	0035		32
18 **Dont TVA sur opérations à destination de Monaco**	0038		

La ligne 11 ne concerne que les DOM.
Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310 A-SD.

CR21_CA3 2022 - BâtimentRénov - Du 01/10/2022 au 31/10/2022 - TVA sur les encaissements

TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	114
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation de : - TVA sur les produits pétroliers : - TVA sur les produits importés hors produits pétroliers : - TVA collectée sur autres produits ou PS [cf. notice] ou déductible :)	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro)	0603	
22A	Indiquer le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent de 100 %		
23	**Total TVA déductible (ligne 19 à 2C)**		114
24	Dont TVA déductible sur importations hors produits pétroliers	0710	
2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers	0711	

CRÉDIT			TAXE À PAYER		
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	28	**TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)**	2 900
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A-SD	9979
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29)	9991
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	32	**Total à payer (lignes 28 + 29 – AB)** (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	2 900

Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

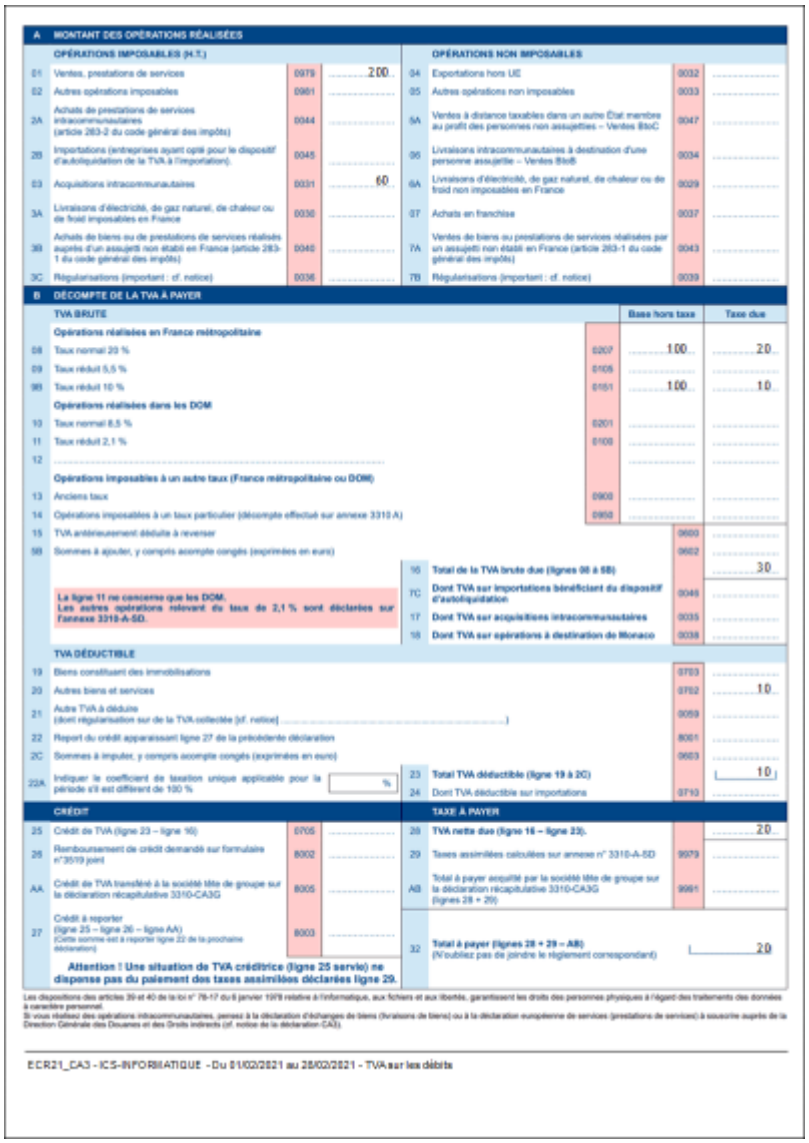
⚠ Dans la version 2022 de la CA3, le tableau A :

- l'ensemble des ventes France et DOM avec TVA (GLP, MTQ, PYF, REU, MCO) est regroupé dans la case A1,
- la case A3 publie les services en UE

- la case A4 les importations taxées
- la case B2 les achats de bien UE
- la case E1 les exportation hors UE et les DOM à 0%
- la case E2 les ventes France non imposables + les ventes de prestations de service UE, Guyane et St Martin
- la case E4 les importations non taxées
- la case F2 les ventes UE, Guyane et St Martin de biens
- les autres cases du cadre A ne sont pas renseignées automatiquement.

Le régime (encaissement ou débit) est pris en compte pour l'ensemble des ventes.

Exemple de CA3 (version 2021 pour mémoire)



WARNING Dans cette version de CA3, le tableau A est rempli de la manière suivante :

- l’ensemble des ventes est regroupé dans la case 01,
- tous les achats dans la case 03 (sans distinction d’achats de biens et de services, sans distinction des achats extracommunautaires)
- Les opérations exonérées d’impôt n’ont pas encore été calculées

Génération de la TVA OD

Le Bouton **Gen. OD** permet de générer automatiquement l'OD de TVA correspondante.

La différence entre le montant arrondi de la TVA déclaré dans la CA3 est reportée au compte d'autres pertes ou autres bénéfices de gestion courants.

Autres articles "Compta"

Arrêtés de TVA
Balance
Balance tiers
Calcul de la TVA
Certification des logiciels de caisse - Art 286 / Norme NF525
Clôture comptable / Exercices comptables
Codes journaux
Comptabilité avec Gestan : les grands principes
Comptabilité en partie double pour les Nuls
Compte de résultat
Comptes banque ou de caisse
Ecritures comptables
Encours
Export CFONB
Export SEPA
Export XIMPORT des données comptables
Grand Livre
Grand livre et Balance par société *
Grand livre, Balance, Compte de résultat
Immobilisations
Imputations comptables
Journaux comptables
Lettrage
Liaisons comptables
Liaisons en masse : écritures
Micro-Entreprise / Auto-Entreprise
OD (opérations diverses)
Options des documents comptables
Ordre des affectations comptables
Paramétrage comptabilité
Pièces sans imputation
Plan comptable
Pointage des justificatifs pour la TVA
Produits et Charges
Relevés de compte bancaire
Remise de chèques
Revue des écritures
Soldes de gestion

Taux de TVA
Ticket Z
Trésorerie
Ventilation des écritures
Ventilation détaillée par taux de taxe
Versements

Despuis :
https://wiki.gestan.fr/ - **Le wiki de Gestan**

Lien permanent:
https://wiki.gestan.fr/doku.php?id=wiki:v15:compta:tva

Derni?re mise ? jour : **2024/03/05 13:41**